

**ANALYSE DU PROJET DE SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE
SOU MIS A CONSULTATION PUBLIQUE LE 15 SEPTEMBRE**

Dans le cadre de la large consultation mise en place pour l'élaboration du SRCAE, les services de la DRAAF ont participé à un certain nombre d'ateliers et ont pu contribuer ou réagir à cette occasion aux orientations proposées par les bureaux d'étude. La DRAAF a également pu faire quelques observations sur le document en cours de finalisation, tant au niveau du diagnostic que des orientations.

Il convient donc de saluer le travail accompli. Il convient également, de mentionner les quelques points d'interrogation ou de divergence qui subsistent encore à la lecture du document soumis à consultation, afin de pouvoir mieux appréhender la compréhension du SRCAE et sa mise en œuvre. Les remarques de la DRAAF sont reprises ci-dessous de manière pratique en suivant l'ordre du texte, sans établir de hiérarchie entre les questions abordées.

1) - En ce qui concerne le diagnostic, le cloisonnement des chapitres fait que l'on parle des mêmes phénomènes agricoles plusieurs fois, et que la vision globale des priorités agricoles est limitée. Par ailleurs, subsistent comme principaux sujets à controverse :

- **l'importance accordée aux émissions de particules d'origine agricole dans les enjeux qualité de l'air** (PM10 et PM2.5) par rapport aux poussières et autres polluants atmosphériques liés aux transports et à l'activité urbaine et industrielle. La DRAAF ne partage pas le constat que l'agriculture soit pour les zones urbaines du Nord-pas-de-Calais comme « principale responsable » des pollutions de fonds relatives aux poussières.

Comment établit-on avec certitude la source émettrice des particules, et leur nature? Le volume total des PM10 a déjà fait l'objet de débats relatifs à la fiabilité des instruments de mesure, alors quelle est la fiabilité des taux établis sur les diverses sources de particules? Le Nord-Pas-de-Calais est une région de peu de relief et exposée aux vents, et l'origine régionale des particules relevées a aussi été sujette à caution. Les PM 2.5 en particulier, plus volatiles, ne sont pas forcément d'origine locale.

Par ailleurs, il semble qu'il faille lier agriculture et biogénique pour les PM10 « agricoles », c'est à dire poussières agricoles et poussières d'origine naturelle.

Pour les PM10 d'origine agricole, il faudrait distinguer davantage, pour la clarté de l'exposé, émissions primaires et secondaires. Les émissions primaires sont avant tout liées aux moteurs diesel des engins agricoles, aux poussières de récolte (il y a aussi celles des silos céréaliers qui relèvent du secteur agro-alimentaire) et aux poussières minérales et organiques transportées par le vent et liées au travail du sol, à l'érosion éolienne ou aux travaux d'élevage. Les émissions secondaires sont les aérosols de particules formés secondairement à partir des émissions agricoles (essentiellement de l'ammoniaque, NH3). La question des aérosols d'origine agricole apparaît redondante avec celle des émissions de GES (épandages d'engrais et gestion des effluents d'élevage) et il faudrait faire des renvois d'un chapitre à l'autre.

- **dans le chapitre vulnérabilités liées au changement climatique, il faut relativiser l'importance donnée aux prélèvements dus à l'agriculture irriguée** : 5% des surfaces agricoles sont irrigables, 2% sont réellement irriguées et les prélèvements de l'agriculture dans les nappes constituent moins de 3% des prélèvements totaux ; en outre, les surfaces irrigables sont restées stables depuis 10 ans (recensements agricoles 2000 et 2010). Il faut aussi relativiser les prélèvements des végétaux par évapotranspiration en période de chaleur qui restent marginaux.

- **dans les vulnérabilités de l'agriculture au changement climatique**, seule est citée la raréfaction de la ressource en eau ; mais il n'est pas question des risques d'inondations en cas de pluies abondantes en hiver si les zones agricoles étaient choisies comme zones d'expansion de crues (pluies, niveau des voies navigables ou élévation du niveau de la mer).

- **dans les enjeux liés à l'usage des sols**, le stockage du carbone dans les sols a été largement développé. Il y a eu des nuances introduites sur le caractère puits carbone des surfaces cultivées. Il n'y a pas de comparaison avec les surfaces artificialisées qui n'ont par définition aucune activité photo synthétique. L'aspect stockage par la forêt est par contre, très largement développé ; en effet il y a eu beaucoup de recherches et de littérature sur le sujet. Le cycle du carbone est dans la plupart des ouvrages incomplet, car s'il inclut de manière incomplète l'animal, il n'inclut pas l'homme qui ferme la boucle que souhaite la DRAAF.

- **Pour les enjeux liés au secteur agricole**, des nuances ont été introduites indiquant que les absorptions du carbone (gaz carbonique de l'air) ne sont pas le fait des seules prairies.

Dans ce chapitre, l'erreur qui lie les prairies permanentes à l'élevage bovin "extensif" reste à corriger. Ce type d'élevage n'existe pas en effet dans notre région, qui n'a pas vocation au pâturage extensif des massifs montagneux. Mais le maintien des divers systèmes d'élevage, essentiellement bovins, y conditionne effectivement celui des prairies sans pour autant qu'il s'agisse d'élevage extensif.

Enfin, il y a ajout d'un paragraphe sur les PM10 avec un schéma qui n'explique pas les aspects combustion diesel.

La simplification des façons culturales est évoquée, mais pas la qualité des sols et l'objectif d'en améliorer la teneur en matière organique (stockage carbone et limitation des GES) .

- **Dans l'enjeu évolution des émissions de polluants atmosphériques**, compte-tenu du contentieux à résoudre avec l'Europe, les enjeux sur les poussières les PM10 sont mis en avant, avec entre autres l'agriculture ; cela passe avant les polluants identifiés les plus importants au plan santé, clairement urbains.

A l'agriculture sont rattachées les poussières naturelles (« biogéniques »), qui en amplifient les résultats.

2) En ce qui concerne les orientations faites, la DRAAF insiste pour que les propositions suivantes qu'elle a faites en ateliers puissent être reprises :

- **orientation AT2 : freiner l'étalement urbain**

On pourrait insister davantage dans les "orientations" sur la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme (diagnostic agricole préalable), et le Plan Régional

Agriculture Durable cité au même titre que les autres schémas et outils stratégiques mentionnés.

Il convient que retenir l'indicateur sur l'évolution des surfaces agricoles en cohérence avec la loi de modernisation agricole dès lors que l'on ne peut pas exclure que l'évolution de la surface artificialisée ne se fasse pas au dépend des surfaces agricoles.

- orientation AT3 : espaces boisés et prairies

Un paragraphe a été rajouté pour expliquer le stockage du carbone dans le sol et dans les seuls végétaux ligneux. Il conviendrait de vérifier que ces éléments prennent en compte le devenir de la biomasse ligneuse utilisée à des fins énergétiques, qui dans ce cas renvoie à l'atmosphère le carbone stocké, et ne constitue alors pas un puits carbone.

Le terme de "compétition" entre usage agricole et forestier est à proscrire : les sols riches (ou enrichis par l'homme) ont depuis tous temps été utilisés pour la culture, le phénomène n'est pas récent. Cela explique la faible surface forestière régionale, qui a pu du reste à travers les siècles connaître des épisodes d'extension, après que les guerres et les épidémies aient décimé les populations. De même, l'utilisation pour les usages miniers a contribué à la faible surface historique forestière de la région.

La diminution sur 10 ans de 35 % des systèmes bovins mixtes (il faut préciser « bovins » mixtes et ne pas mentionner les pâturages pour que ce chiffre soit exact) constitue une donnée complexe dans laquelle interviennent des facteurs très généraux tels que la diminution du nombre d'exploitations. La part des systèmes mixtes dans les élevages bovins traduirait mieux l'évolution relative de ces systèmes d'exploitation. Par ailleurs, tous les systèmes mixtes n'utilisent pas forcément des pâturages, et l'ensemble des systèmes bovins peut les valoriser. Les prairies permanentes ont diminué de 9 % entre 2000 et 2010, soit de 1.600 ha par an (source : recensements agricole), cela peut être mentionné utilement.

La consommation d'espaces agricoles est limitée à 1 500 ha/an, alors qu'elle doit être limitée à un maximum de 1.000 ha/an. Ce seuil maximal respecte en effet l'objectif de diminution, inscrit dans la LMA, de 50% des prélèvements par rapport au rythme annuel moyen de diminution des terres agricoles entre 2000 et 2010 (cf. résultats des recensements agricoles 2000 et 2010). Dans la mesure où le rythme d'artificialisation est limité à 500 ha/an, il faudra donc encore diminuer les ambitions sur le développement de la "forêt" et des espaces boisés : l'objectif initial de la Région (3.000 ha) a été déjà considérablement réduit à 1000 ha/an, il faudra plutôt prévoir 500 ha/an. Un compromis pourrait être trouvé si l'on prend en compte les haies et certaines plantations arborées avec un équivalent surface.(cf. les MAE 2000-2006, qui ont introduit des surfaces équivalentes aux linéaires).

Dans les pistes d'actions, au paragraphe "suggestions de mesures nationales complémentaires", on peut ajouter le soutien aux élevages valorisant les pâturages, dont notamment les élevages mixtes ; ceci d'autant plus que le nombre d'élevages (préciser bovins laitiers, bovins mixtes et ovins) est pris en compte dans les indicateurs.

- orientation MP3 consommer mieux

Il est préconisé de limiter la consommation de produits « fortement émetteurs » (« viandes rouges, fromages, beurre, ... ») En dehors du fait qu'il faudrait parler plus généralement du lait et des produits laitiers, et sans doute du Maroilles, cet alinéa ne reflète pas, semble-t-il, la

discussion de l'atelier « consommation ». Lors de celui-ci, il avait été souligné l'incohérence à vouloir maintenir des herbages en Nord – Pas-de-Calais en préconisant de n'en plus consommer les produits. Il avait donc été proposé d'encourager la consommation de produits certifiés sous label HVE (mentionné du reste ailleurs dans le document). Une bonne gestion des troupeaux bovins et une alimentation adaptée peuvent réduire l'émission de GES et de polluants de manière significative, sans supprimer les herbages, ni compromettre l'équilibre des exploitations en ayant.

- orientation MP4 favoriser les modes de production sobre en carbone

La certification environnementale n'est pas évoquée, par contre l'agriculture biologique est mentionnée, alors qu'il a bien été précisé dans les ateliers que ce mode de production n'avait pas d'impact spécifique en termes de bilan carbone. A titre d'exemple, les élevages hors sol avec des espèces à durée de vie courte (volaille, porcs) sont faiblement émetteurs de GES par kilo de viande produit.

- orientation Agri1 apports azotés.

Le paragraphe sur les engrais minéraux a été ajouté. Il faut préciser les sources pour les données chiffrées. La baisse d'engrais sur terres arables ne peut être raisonnée sur des années particulières, il faut plutôt voir la tendance et lisser avec des données pluriannuelles.

- La mention sur la pollution de l'eau suffit pour l'évocation des autres enjeux environnementaux concernés par la réduction des intrants azotés d'origine agricole. Elle englobe l'eutrophisation des milieux naturels, qui est du reste liée à plusieurs autres facteurs.

- L'amélioration de la substitution d'engrais minéraux par des engrais organiques est à introduire après mention de la réduction des apports azotés. En effet, les engrais organiques (déjections animales et boues d'épuration urbaine) disponibles sont déjà épandus en totalité, car il n'y a pas d'autre voie d'élimination ; l'amélioration de leur part dans les amendements viendra de la diminution des engrais minéraux. Ceci étant, il peut malgré tout y avoir encore une marge de progrès intéressante avec l'enfouissement de la MO végétale (pailles).

- La mention sur les OGM, déjà réglementée par des textes spécifiques, est à retirer.

- Dans les indicateurs, la consommation d'engrais en tonnes par ha de SAU doit aussi être ramenée à la production pour en maîtriser la signification.

- orientation Agri2 élevage Correction à faire, UGB = Unité Gros Bovin.

-orientation Agri3 efficacité énergétique et polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques n'ont pas été évoqués dans les ateliers, le travail sur la qualité de l'air étant mené par ailleurs. Ils sont dans le document déjà évoqués en Agri1. S'agissant principalement de l'ammoniaque (à l'origine des aérosols) et des composés organiques volatiles, les mesures préconisées concernent les chapitres Agri1 et Agri2 ; Agri3, initialement chapitre relatif aux émissions énergétiques (bâtiments et matériels), n'est concerné au titre des poussières atmosphériques que par le fonctionnement des moteurs diesel et par le travail du sol.

Il conviendrait de simplifier et de clarifier, pour éviter les redondances. On en reparle du reste des polluants agricoles à la fin des orientations "Air" en page 248 pour renvoyer en Agri1, et non en Agri3.

Sur les points de vigilance relatifs aux techniques culturales simplifiées, il faudrait ajouter, après "afin de ne pas générer une augmentation des produits phytosanitaires", la mention : "et afin d'améliorer la qualité des sols à long terme".

Les recommandations relatives à l'application de la Politique Agricole Commune n'ont pas lieu d'être dans ce schéma de niveau régional ; la PAC actuelle offre déjà des dispositifs utiles à l'objectif visé, entre autres, le 2ème pilier, avec MAE et PVE, qui sont à citer dans les dispositifs existants.

Indicateurs : les indicateurs sont qualitatifs ou énoncés de manière imprécise. Des indicateurs précis et disponibles comme le nombre de diagnostics énergétiques globaux, l'évolution des achats d'énergie, le nombre de souscriptions aux mesures du PVE correspondant à l'évolution du parc d'engins agricoles, semblent par contre appropriés.

- Méthanisation des déchets agricoles et ménagers

Ce point mentionne aussi l'agriculture et est complémentaire de Agri3.

3) - En conclusion

En Nord-Pas-de-Calais, le diagnostic global montre que c'est essentiellement l'industrie, l'urbain, et les transports qui sont générateurs de GES et de polluants atmosphériques.

Or, la lecture détaillée du diagnostic semble mettre en avant l'agriculture sur beaucoup de thématiques sans insister sur les efforts accomplis, à l'instar de l'industrie.

Les explications sur le cycle du carbone et les spécificités agricoles par rapport aux autres secteurs d'activité pourraient être davantage développées. L'impact de l'agriculture sur les pollutions atmosphériques régionales, pourrait être un peu plus relativisé avec la mise en avant de la carte de France sur les PM10 qui concernent peu les zones rurales.

Il faut faciliter la compréhension par les acteurs concernés des constats du diagnostic pour établir une démarche positive de progrès.

En ce qui concerne les orientations, le niveau des emprises sur les terres agricoles dont le maximum doit encore être abaissé à 1000 ha conformément à la LMA. Les Flandres et le massif de l'Artois (intégrant le Cambrésis) sont historiquement des terres à blé et à cultures industrielles et légumières et ces terres arables à peine suffisantes pour nourrir 4 Millions d'habitants n'ont pas vocation à être transférées dans les massifs forestiers montagneux ; la région a aussi ses zones de bocage bovin laitier à fort potentiel productif, Boulonnais, Haut-Pays, Avesnois, Thiérache, et vallées verdoyantes au sein du plateau de l'Artois. L'extension des boisements est donc limitée et il faudra assurer le verdissement de l'espace et l'amélioration de la biodiversité en prenant en compte des infrastructures linéaires de type haies ou plantations d'éléments arborés.

Il n'est pas nécessaire, dans un souci de cohérence et d'efficacité, de monter le consommateur contre l'agriculture - qui serait hautement polluante et attachée aux OGM, exceptée la production biologique-, ni contre l'élevage bovin qui est indispensable à la pérennité des herbages ; Le SRCAE peut également promouvoir la certification environnementale, qui concernera toutes les activités de l'exploitation agricole sans en compromettre l'équilibre.

La qualité des sols concerne à la fois les émissions de GES et les émissions de poussières. Elle doit être replacée au cœur des propositions. La reconstitution du complexe argilo-humique des sols augmentera sur le long terme le pouvoir de séquestration du carbone dans les cultures, limitera les épandages, l'érosion des sols et l'émission de poussières, et limitera également la pollution des nappes. Elle doit permettre de maintenir une agriculture productive et rentable dans des sols limono-argileux profonds. Il s'agit d'en faire un axe de recherche et développement régional pour mener les expérimentations nécessaires et diffuser les bonnes pratiques simplifiées adaptées aux types de sols.

Enfin, il faudra veiller à bien identifier les sources et les limites des chiffres proposés, pour garantir la qualité du suivi du programme.